

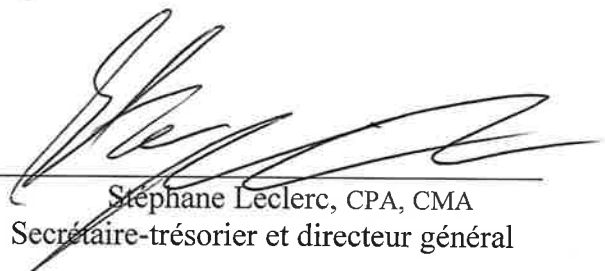
Municipalité de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le rôle triennal d'évaluation 2017, 2018 et 2019 a été déposé le 8 septembre 2017 pour l'exercice financier 2018. Conformément aux articles 74.1 et 75 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute demande de révision concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il y aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification au bureau de la M.R.C. du Fjord au 3110, boul. Martel, Saint-Honoré.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-huitième jour de
septembre deux mille dix-sept.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet, le 18 septembre 2017, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18ième jour de septembre 2017.

